

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 17 septembre 2024**

**Autorisation de  
signature du marché  
de travaux du lot**

**Convocation du : 11 septembre 2024**

**Revêtements Pavés  
pour la phase 2 de**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**l'extension de la ligne**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**17 du tramway Lancy**

**Pont-Rouge –  
Annemasse Les  
Glières**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Nadine JACQUIER

**N° BC\_2024\_0088**

**Excusés :**

Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

Une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du Code de la commande publique, en vue de la passation du marché de travaux pour le lot Revêtement Pavés – Phase 2 de l'extension de la ligne 17 du tramway Lancy Pont rouge – Annemasse les Glières.

L'avis de marché a été envoyé à la publicité le 10 avril 2024 au BOAMP, au JOUE et sur le profil d'acheteur du mandataire et sur le site internet de TERACTION.

Les travaux ont pour objet la réalisation de revêtements pavés sur la plateforme Tram et hors plateforme Tram.

Les travaux ne font pas l'objet d'un allotissement. Ils ne sont pas décomposés en tranches.

Le nombre de candidats admis à soumissionner est fixé au minimum à 1 et au maximum à 5.

La consultation donne lieu à la conclusion d'un marché de travaux qui est conclu pour une durée de 18 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Au 26 avril 2024, date limite de réception des candidatures, 4 plis ont été réceptionnés.

Au vu du rapport d'analyse des candidatures présenté pour avis à la Commission du 07 mai 2024, le Bureau Communautaire a décidé par délibération du 11 juin 2024, d'admettre les 4 candidats ci-après à remettre une offre :

- DURAND PAVAGE,
- ENTREPRISE DE FILIPPIS
- Groupement conjoint solidaire MITHIEUX – ALPES SAVOIE – HEXASTONE
- STE D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS (SAEV)

Par courrier du 17 juin, les 4 candidats ont été invités à remettre une offre pour le 16 juillet 2024 – 14h00, sur la plateforme AWS et ont été informés qu'un rendez-vous de négociation aurait lieu le

25 juillet 2024.

Au 16 juillet 2024, date limite de remise des offres, 2 plis ont été réceptionnés dans le cadre de la phase Offres :

- pli n°01 – STE D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS – 479, route de l'Oratoire – 74330 SILLINGY
- pli n°02 – ENTREPRISE DE FILIPPIS – 175 avenue des Frères Lumière – 69726 GENAY Cedex

L'entreprise MITHIEUX a adressé un courrier d'excuse et l'entreprise DURAND PAVAGE n'a pas remis d'offre ni de courrier d'excuse.

L'analyse des offres a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation, dont les critères retenus pour le jugement des offres étaient définis et pondérés de la manière suivante :

<b>Critère 1</b>	<b>Prix</b>	<b>50 points</b>
<b>Critère 2</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>50 points</b>
Sous-critère A	Organisation et moyens envisagés	15 points
Sous-critère B	Mode opératoire prévu par le candidat	15 points
Sous-critère C	Les mesures de gestion des interfaces	10 points
Sous-critère D	Mesures de respect des fonctions urbaines et des réductions des nuisances	5 points
Sous-critère E	Mesures de réduction « Impact environnemental » respectant la charte Air Climat	5 points

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 03 septembre 2024.

Sur la base de celui-ci, la commission a attribué le marché public à la proposition jugée économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de la société DE FILLIPIS pour un montant de 2 322 932,63 € HT.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché de travaux de revêtement pavés avec la société DE FILIPPIS pour un montant de 2 322 932,63 € HT.  
L'exécution et le règlement étant confiés par mandat au groupement solidaire constitué par TERRITOIRES 38 et TERACTEM, mandataire d'Annemasse Agglo.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024



ID : 074-200011773-20240917-BC\_2024\_0088-DE

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*